Image not found or type unknown

Pouvez vous repondre a ma question poser

Par **fifi59_old**, le **27/10/2007** à **17:11**

bonjour maitre, je vous explique mon cas : j'ai un docier de surendetement qui a été gelé pendant 2 ans car j'ai été au chomage.Maintenant que j'ai repris le travaille, le juge nous a dit que je ne pouvais pas payer mes dete donc le juge a effacer tous les detes, mais une de mes banque que je devais une dete a prelever l'argent que je lui devais.Comme le juge a effacer les detes la banque doit elle me rembourssé car la banque a prelever l'argent avan qu'on passe au juge, la banque été convoquer en meme temps que nous mais ils ne sont pas venu.Merci maitre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés